

Succession d'un demi frère

Par Mayan, le 08/03/2010 à 08:35

Bonjour,

J'ai un demi frère qui est décédé, fils de mon père, nos parents sont décèdes avant lui, également nous avions une soeur décédée avant lui aussi le defunt n'été pas marié et sans enfants.

sauf que là, le notaire me dit que j'ai droit qu'a 30% du patrimoine. si quelqu'un peut m'éclaircir plus. Merci.